

ABONNEMENT

SAUMUR	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
PARIS	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne
A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne
A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 3^e page.

SAUMUR, 22 FÉVRIER

PALAIS-BOURBON

L'Union libérale des Droites a décidé de s'en tenir à son principe et de s'opposer à la création de toute taxe et impôt nouveaux.

La commission du budget s'est occupée de la taxe sur les personnes faisant porter livrée à leurs domestiques.

La commission a repoussé cet amendement.

Séance du 21 février

M. Jaluzot a proposé de supprimer le droit proportionnel pour tous les patentables dont le loyer personnel ne dépasse pas 300 fr.

Cet amendement est pris en considération.

M. de Lamarzelle dépose un amendement ainsi conçu :

« La valeur locative de la maison d'habitation, sur laquelle est calculée la patente, sera diminuée, pour tout père de famille, d'un douzième par tête d'enfant légitime et mineur. »

Egalement pris en considération.

M. Mesureur demande à la Chambre de permettre à la commission des patentes et à la commission du budget de délibérer ensemble.

En conséquence, la séance est suspendue pendant un quart d'heure.

Avant la suspension, M. Tirard dépose le projet demandant un troisième douzième provisoire.

On annonce que M. Arène donnerait sa démission afin de se représenter devant ses électeurs.

SÉNAT

En séance, M. Bardoux, vice-président, lit la lettre de démission de M. Le Royer et fait l'éloge du président du Sénat.

On continue la discussion sur la caisse de retraite des mineurs.

INFORMATIONS

M. LE ROYER

Plusieurs journaux se sont faits l'écho de bruits malveillants au sujet de la démission de M. Le Royer.

Les motifs de cette démission sont le règlement d'une affaire de famille, et qui est tout à l'honneur du président du Sénat, comme on le verra du reste bientôt, car la procédure va commencer immédiatement.

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis hier sous la présidence de M. Carnot.

L'amiral Riennier a communiqué au conseil les instructions qu'il a envoyées pour la protection de nos nationaux à Saint-Domingue.

Le croiseur le *Magon* est arrivé sur les lieux.

M. Siegfried a l'intention de créer une commission consultative des postes et télégraphes.

M. Viette se propose de modifier la composition du comité consultatif des chemins de fer.

LES PROCHAINES ÉLECTIONS

Le journal le *Temps* semble indiquer que le gouvernement n'attend que le vote du budget pour procéder aux élections.

LES 104

On faisait prévoir ces jours derniers qu'on n'en avait pas fini avec les révélations sur les scandales de Panama. Mentionnons à ce propos, et sous toutes réserves, un bruit qui court dans certains milieux parlementaires. Il paraît qu'on imprime en ce moment à Genève une brochure qui publierait les noms des 104 députés compromis, en relatant les circonstances dans lesquelles ces honnêtes législateurs se seraient laissé corrompre.

LES AFFAIRES DE PANAMA

M. Alfred Anteuac, rédacteur au journal *Germinal*, a été convoqué chez M. Franqueville, au sujet de l'entrevue qu'il aurait eue à Amsterdam avec Arton.

Le conseil de l'ordre des avocats à la Cour d'appel de Paris a ajourné jusqu'après le résultat des débats de l'affaire de corruption de fonctionnaires, sa décision relativement au cas des trois avocats déferés au conseil de l'ordre, M^{rs} Léon Renault, Albert Grévy et Thévenet.

LE PROCÈS EN CORRUPTION

Les inculpés et la partie civile viennent de constituer la liste des témoins qu'ils feront citer. En tête de cette liste se trouve, d'après le *Figaro*, le Président de la République!

M. Carnot n'est pas tenu de comparaître : en ce cas, le président des assises, pendant une suspension d'audience, ira recueillir à l'Élysée la déposition du chef de l'État qui sera consignée par un greffier et contresignée par le témoin présidentiel!

La Cour demandera à M. Carnot s'il n'a jamais connu la liste des députés corrompus, comme l'a raconté M. Yves Guyot.

Les autres témoins seront :

1° Les membres de la Commission du budget qui ont entendu M. Yves Guyot dire que M. Carnot avait eu communication de cette fameuse liste des corrompus.

2° Les membres de la Commission de la Chambre qui, en 1888, se prononça en faveur de l'émission des valeurs à lots.

L'ARGENT DU PANAMA

Le gouvernement, dit la *Petite République française*, fait faire en ce moment, au siège de la Compagnie du Panama, le relevé des sommes touchées par les entrepreneurs qui seront ensuite mis en demeure de justifier de l'emploi des sommes touchées par eux.

L'impossibilité pour la plupart d'entre eux de faire cette justification a décidé le gouvernement à étudier un projet de loi destiné à faire restituer à ces messieurs les sommes qu'ils ont indûment touchées.

ARTON A AMSTERDAM

L'Agence Havas ayant démenti qu'Arton ait passé à Anvers et qu'il se soit rendu de là à

Amsterdam; le reporter de *Germinal* qui l'a interviewé maintient qu'Arton a été à Anvers et à Amsterdam :

« C'est parce que, dit-il, je connaissais particulièrement Arton que *Germinal* m'a envoyé à Anvers et à Amsterdam, à seule fin de prouver à la police, ou qu'elle est aveugle — ou qu'elle ne veut pas voir, ce qui paraît plus vraisemblable. »

Le reporter de *Germinal* cite les témoins de son entretien.

L'INCIDENT DE BALE

Un incident grave vient de se produire. Ordinairement le programme des fêtes du carnaval était approuvé par les autorités. Or, celui de cette année, imprimé depuis huit jours, représentait des personnages compromis dans le Panama avec des pancartes sur le dos, défilant entre les gendarmes.

Le cortège a ainsi parcouru les rues jusqu'au consulat français. Ce dernier a réclamé énergiquement.

LES JUIFS EN RUSSIE

Le ministre de l'intérieur de Russie vient de rapporter la circulaire de son prédécesseur, M. Markoff, accordant le droit de résidence hors du quartier juif à tous les juifs établis dans leur domicile actuel avant 1880.

Des centaines de mille de juifs, notamment ceux des classes aisées, devront quitter leurs habitations avant le mois de novembre prochain.

On télégraphie de Belgrade :

« Le ministère de l'intérieur a ordonné l'expulsion de M. Weiss, correspondant de la *Gazette de Francfort*. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 21 février 1893.

La publication officielle des opérations de la décade pour compte des Caisses d'épargne, provoque au début de la Bourse un recul assez sensible des rentes. On revient en clôture sur cette première impression en supposant que l'argent retiré des Caisses d'épargne doit revenir en partie se placer en rentes françaises.

Le 3 0/0 reste à 98.07 et le 4 1/2 à 105.75.

La Rente Italienne est à 92.50.

L'action de la Banque de France est sans changement à 3.880.

Le Crédit Foncier reste ferme à 984, son cours de la veille. La Banque de Paris est bien tenue à 640.

La Société Générale, dont les bénéfices de 1892 assurent le maintien de son dividende, s'échange à 475 au comptant.

Le Crédit Lyonnais éprouve une très légère réaction à 780 fr. due à l'état troublé du marché.

Le Comptoir National d'Escompte se maintient aux environs du pair qui est un cours justifié par son bilan au 31 décembre.

Les obligations Immeubles de France 3 0/0 valent 387.50 et le 4 0/0 467.50.

Le premier versement sur les actions des Tramways à vapeur du Jura, dont la souscription sera close le 22 courant, est seulement de 125 fr., on doit verser à la répartition 375 fr. Ces titres, émis à 500 sans majoration, ont un intérêt minimum garanti de 4.25 0/0.

Les Chemins Economiques valent 425 fr.

Ch. HEYMAN et C^o,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 22 FÉVRIER

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 12°
Ce matin, à 8 h.		+ 8°
Midi,	744 ^{m/m}	+ 13°
Hausse	7 ^{m/m}	
Baisse	» ^{m/m}	
Température minima de la nuit		+ 7°

Placet à M. le Maire

Vous ne passez pas encore pour grand administrateur, monsieur le Docteur, mais vous avez l'occasion belle de montrer au public, qui vous prête bénévolement des mérites peut-être exagérés, que vous êtes au moins un citoyen de bon sens, et qu'à défaut d'un homme d'affaires expérimenté et clairvoyant qu'il faudrait à la tête de notre municipalité, vous pouvez tenir l'emploi de maire tout comme un autre et même mieux.

Vous avez, depuis le 31 décembre 1892, des centimes disponibles qui vous permettent de payer un gros emprunt : 400, — 500, — 600 mille francs, selon le terme à fixer pour l'amortissement. Vous emprunterez cette somme sans augmenter nos charges actuelles, c'est fort bien ; mais le tout n'est pas d'emprunter, il faut savoir dépenser à propos. Emprunter est facile, le vrai mérite consiste à dépenser utilement.

Pour que votre projet d'emprunt pût aboutir, vous avez indiqué certains travaux à faire ; mais, dans votre pensée, cette indication ne sert que de motif à l'emprunt. En réalité, le Conseil n'a encore rien arrêté définitivement.

La question reste donc entière à l'heure présente. Vous êtes, monsieur le Docteur, au moins par définition, un homme de science, et vous savez que la science est fille de la méthode. Cela est aussi vrai de la science administrative que des autres.

Permettez-moi de vous dire que si votre administration est réglée par la méthode, ce sera une bonne administration et que vous dépasserez aisément en gloire vos prédécesseurs.

M. Piéron, votre adjoint, qui a le goût des distinctions précises, pourrait vous apprendre, si vous ne le saviez déjà, que les travaux communaux doivent être classés en trois catégories bien distinctes :

1° Les travaux nécessaires ;
2° Les travaux simplement utiles ;
3° Les travaux d'agrément, d'embellissement et, comme on dit dans le langage du droit, les IMPENSES SOMPTUAIRES.

Commencer par la première catégorie, continuer par la deuxième pour, s'il reste de l'argent disponible, terminer par la troisième, c'est suivre en administration communale une sûre et inattaquable méthode.

C'est cette méthode qu'on vous demande d'adopter dans l'intérêt commun et dans l'intérêt de votre renommée d'homme public.

Vous objecterez peut-être que le point difficile, c'est précisément ce classement ; mais il n'y a pas là de difficulté pour un homme intelligent, attentif, sérieux et dévoué aux intérêts publics. Vous avez un trop bon esprit, sans doute, pour n'être pas convaincu qu'avant d'embellir Saumur, il faut le rendre salubre, et vous savez que le sous-sol saumurois est empesté.

Vous admettez aussi qu'avant d'ouvrir des voies dont la nécessité n'est pas démontrée, il vaut mieux rendre viables celles que nous avons, et vous n'ignorez pas que la plupart de nos rues sont dans un pitoyable état ; il en est dont le pavage séculaire n'a jamais été amélioré ; il en est d'autres qui ne sont pas pavées du tout.

A ces œuvres nécessaires, notre argent sera bien employé et nous ne regretterons pas la dépense.

Au nom de la méthode, monsieur le Docteur, de l'infaillible méthode, il faut, vous le voyez bien, il faut renoncer au projet Kilian.

Le projet Kilian, c'est la ruine de la méthode.

UN PROMENEUR.

Crue de la Loire

Les pluies que nous avons eu depuis quelques jours ont fait monter la Loire. Hier, une crue de 30 centimètres était annoncée. Aujourd'hui l'eau monte encore. A Saumur, la Loire commence à recouvrir le chemin de halage.

Les bouilleurs de cru

M. Blavier, sénateur, a déposé au Sénat six pétitions d'un grand nombre d'habitants de communes de Maine-et-Loire, demandant le maintien du privilège des bouilleurs de cru.

L'assassin de Cizay-la-Madeleine

Lundi matin, vers trois heures et demie, Graveleau, l'assassin de son beau-père, a été extrait de sa cellule et conduit entre deux gendarmes à la gare où il a pris le train de quatre heures et demie, à destination de Doué-la-Fontaine, d'où il a été dirigé ensuite au village de Montfort, lieu, on se le rappelle, où a été commis le crime.

On nous rapporte que M. Lefèvre, conseiller à la Cour, président de la dernière session des assises, et M. Le Poittevin, substitut de M. le procureur général, seraient également partis pour Cizay-la-Madeleine.

On attribue ce transport au supplément d'instruction dont s'occupe en ce moment le parquet de Saumur.

Un exemple à suivre

M. Cailliot, conseiller municipal et grand brasseur de Calais, vient de donner sa démission de conseiller municipal parce que le Conseil dont il faisait partie avait à se prononcer sur une question d'octroi intéressant le commerce et la fabrication de la bière.

Cet honnête homme a pensé qu'il ne pouvait, en bonne justice, être juge et partie dans sa propre cause.

Nous dédions cette petite histoire à ceux de nos conseillers qui pourraient éprouver pareille gêne dans l'exercice de leur mandat.

Si tous ceux d'entr'eux qu'elle intéresse donnent leur démission, nous ne tarderons pas à voir des élections municipales à Saumur.

Un vilain rôle

Il paraît qu'on s'est amusé ferme pendant les jours gras à Vihiers. Dans les deux camps, chacun s'est arrangé pour passer à sa convenance ce temps réservé aux distractions qu'il choisit selon son goût. En ce faisant, les citoyens de Vihiers n'ont fait qu'user de l'exercice de leur droit et ce n'est pas nous qui y aurions trouvé quelque chose à redire.

Tel n'est cependant pas l'avis de tout le monde, et il existe là-bas un original qui, tout en trouvant charmant que ses amis se livrent à leurs amusements, trouve mauvais que cet exemple soit imité de ceux qui ne partagent pas absolument sa manière de voir.

Ce personnage, auquel s'adapte bien le nom barlesque qu'il s'est choisi lui-même, croit sans doute très spirituel de jeter ainsi la division et la discorde entre ses concitoyens. Pour nous, nous n'hésitons pas à lui dire que c'est un vilain rôle qu'il joue là, autant comme homme que comme citoyen.

Ce qui nous étonne, c'est de voir un journal, qui se dit libéral, se faire l'écho de pareilles inepties, pour le seul plaisir d'une demi-douzaine de pointus. J. D.

Orphelinat agricole de la Breille

L'une des bourses créées par le Conseil général de Maine-et-Loire à l'Orphelinat agricole de la Breille, étant actuellement vacante, les candidats sont invités à faire parvenir le plus tôt possible leurs demandes aux maires.

Pour être admis, les enfants doivent être orphelins de père et de mère, ou de l'un d'eux seulement, âgés de quatorze ans au moins et de quinze ans au plus, et justifier d'une instruction primaire suffisante.

La durée de la bourse est de deux années.

Le nouveau directeur du Théâtre

C'est M. Giraud qui vient d'obtenir la direction du Grand-Théâtre d'Angers pour l'année 1893-1894. M. Giraud, notre concitoyen, est bien connu de tous. Il a fait applaudir plusieurs fois à Angers et même à Saumur son talent de chanteur et sa belle voix de baryton. Il est en ce moment à Nancy, où il obtient de grands succès.

Tous nos vœux pour la direction de M. Giraud et tous nos compliments pour sa nomination.

UN DRAME A BAUNÉ

Le Noyau est à quatre kilomètres de Bauné, arrondissement de Baugé, canton de Seiches.

Dans ce village, d'une dizaine de maisons, habitaient les époux A..., deux vieilles gens, faisant valoir leur bien.

Depuis longtemps les facultés du père A..., vieillard de soixante-seize ans, étaient ébranlées.

Le mois dernier, il était allé trouver M. de Charette, maire de Bauné, et s'était plaint que sa femme, un peu plus jeune que lui, lui rendait la vie malheureuse et lui volait son argent.

M. de Charette avait reconnu qu'A... ne jouissait pas de sa raison. La femme A... était une très honnête femme qui tenait les cordons de la bourse, son mari ayant pris l'habitude de cacher un peu partout son argent ; dernièrement encore, il était parti avec sept ou huit cents francs qu'il était allé enterrer sous un chêne.

Le mardi gras, il était parti à Angers, en costume de travail, sans prévenir personne, et, quelques jours avant, il était resté caché toute une journée derrière un tas de bois.

Or, samedi matin, un de ses fils, Louis, qui fait valoir une ferme auprès et qui prenait ses repas et couchait chez eux, avait été obligé de mettre la paix, son père étant très monté et menaçant sa femme.

La paix lui semblant rétablie, il était parti à son travail. A midi, il revint et ne trouva personne. Appelant sa mère, elle ne répondit pas. S'étant avancé vers le lit, il la trouva inanimée. La croyant évanouie, il essaya de la faire revenir à elle, mais en vain. Une voisine, accourue à son appel, constata que la malheureuse avait cessé de vivre. Elle portait au bas du visage des égratignures et au cou des marques de strangulation. A l'abdomen, on remarquait aussi des meurtrissures.

Louis A... se mit alors à la recherche de son père, et le découvrit dans l'étable, pendu à un poteau.

A... a dû étrangler sa femme après une lutte acharnée et, son crime accompli, il a transporté le cadavre dans le lit et est allé se pendre ensuite.

Le père A... a dû tomber une fois suspendu, car ses vêtements étaient maculés de fumier dans le dos. Bien résolu, il dut remonter sur une barrette de la séparation et, cette fois, réussit à se donner la mort.

Un de ces jours derniers, rencontrant le garde champêtre de Bauné, il lui avait dit :

« Je vous préviens, sous peu, je ferai un mauvais coup. Vous ne serez au moins pas surpris. »

Ce drame est donc l'œuvre d'un fou.

Arrestation d'un anarchiste à Angers

L'anarchiste Borda, dit Souvarine, qui avait été condamné à Nantes pour vagabondage, avait été acquitté par la Cour d'appel de Rennes.

A sa sortie de prison, Borda ayant écrit une lettre d'injures à M. le procureur de la République de Nantes, une nouvelle information a été ouverte contre lui pour injures à un magistrat dans l'exercice de ses fonctions.

Il vient d'être arrêté à Angers et il va être transféré à Nantes pour répondre à cette nouvelle inculpation devant le tribunal correctionnel.

Pauvre mariée !

Il y a quelques jours, une jeune fille de Saint-Laurent-des-Autels était sur le point de se marier ; tout était préparé pour la noce à laquelle rien ne manquait, et tout le monde d'accourir. Mais, le moment arrivé, on s'aperçut qu'il manquait pourtant quelqu'un, le futur mari qui avait subitement changé d'avis ; et quand on parvint à le trouver, il était à faire placidement une partie de billard.

L'événement fait grand bruit à Saint-Laurent, et la jeune fille est désolée. Il y a franchement de quoi.

M. Vaquier de Labaume

M. Vaquier de Labaume, ex-notaire au Louroux-Béconnais, poursuivi pour abus de confiance, a été mis en liberté provisoire.

Le sacre de M^{sr} Renou

La cérémonie du sacre de M^{sr} Renou aura lieu dans l'église Métropolitaine de Tours, le jeudi 6 avril, et l'entrée de Sa Grandeur à Amiens se fera le dimanche 23 avril.

Le prélat consécrateur sera Son Eminence le cardinal Meignan.

L'Exposition culinaire de Paris

Samedi s'est ouverte l'Exposition culinaire de Paris, qui paraît devoir être aussi brillante que les années précédentes.

Quatre Tourangeaux, dont trois cuisiniers et l'excellent pâtissier Liouville, prennent part à ces grandes assises de la cuisine.

La visite de la flotte russe

Tous les ports de notre région se disputent l'honneur de recevoir la flotte russe. Brest prétend qu'il ne peut revenir qu'à lui ; Cherbourg de même.

Le *Vieux Corsaire* revendique la préférence pour Saint-Malo, dont les passes sont, dit-il, bien plus profondes et la rade plus favorable que celle du Havre.

Il serait curieux que cette réception se fit au nez et à la barbe de l'Angleterre, dans ce vieux Saint-Malo bâti avec l'or des Anglais, au temps où les Markof, les Duguay-Trouin, les Surcouf et autres vaillants corsaires faisaient si bien la chasse à leurs vaisseaux.

MARTHE

Par JEANNE SANDOL

— Qui peut savoir?... se dit André, et pendant que se déroulent ainsi une à une dans son esprit les suppositions les plus contradictoires, une voix toujours charmante, celle de la jeune espérance, vient faire entendre à son cœur son langage consolateur et divin...

Jane s'acquittait avec conscience de ce qu'elle nomme sa corvée. Elle chante ; sa voix juste est sans ampleur et sans expression. La méthode est parfaite, mais la tournure d'esprit de Jane, son caractère plein de vivacité et de gaieté se prêtent mal à l'interprétation de sentiments dramatiques et empreints de poésie. Marthe, en véritable artiste, par un savant accompagnement, vient en aide à l'insuffisance du talent de la jeune fille.

De vifs applaudissements éclatent néanmoins autour de Jane.

André de Mandal se conforme à l'usage et fait entendre un bravo discret.

— Vous aussi, dit-elle relevant avec un air

d'étonnement ses fins sourcils... vous acclamez mon chant ! Ah ! si je n'étais dans ce salon, comme je rirais de bon cœur. Allons, rétractez bien vite cette hypocrisie et avouez que mon talent est nul ; à ce prix, je vous rends mon estime. Avouez, avouez, insiste Jane en riant tout bas.

— Eh bien, oui, j'avoue que vous êtes charmante, dit-il avec une expression convaincue, car le naturel et la simplicité de cette jeune fille le charmaient réellement.

— Ceci, je l'accepte parce que c'est plus vrai, et pour vous dédommager, je vais vous faire entendre un talent et une voix qui méritent de véritables bravos. Et, s'adressant à Marthe, qui, restée assise au piano, observe avec angoisse la physionomie animée des deux jeunes gens :

— Mademoiselle, vous accompliriez une bonne action en faisant entendre, après la mienne, votre voix si belle !

Et, passant son bras autour de la taille de Marthe, elle la force tendrement à se lever.

On veut qu'elle chante ! Eh bien, elle chantera... d'ailleurs, elle ne peut refuser sans se faire remarquer ; mais si l'on espère entendre sa voix émue, et deviner ainsi le trouble de son

âme, on se trompe... Je saurai me dominer, se dit Marthe, et ma voix, pas plus que ma physionomie, ne me trahiront.

Jane, qui connaît le goût de Marthe pour la musique sérieuse, place sur le pupitre quelques morceaux extraits des chants religieux de Palestrina.

Non, non, ce n'est pas cette musique, sublime de pensées et de sentiments, que Marthe veut interpréter. Ce soir, sa bouche et ses yeux doivent sourire, son chant doit être vif et gai. Écartant les pages ouvertes devant elle, Marthe fait entendre cet air spirituel et tendre de *Don Juan*, de Mozart :

Vedrai, Carino,
Se sei buonino,
Che bel rimedio
Ti voglio dar.

Avec quelle vivacité, quelle grâce elle chante cet air charmant ! Entraînée par son rôle, elle joint à la naïveté de son expression une nuance de piquante coquetterie. Ce n'est plus Marthe... c'est bien la ravissante Zerline, de Mozart, tout à tour caressante et moqueuse ; sa voix a, par moment, des accents d'une tendresse irrésistible, puis tout à coup une mordante ironie relève les coins de cette bouche d'où

s'échappent des notes vives et perlées.

En écoutant cette voix, André a tout oublié, le salon où il se trouve, les figures qui l'entourent : il ne songe plus à dissimuler ses impressions : dans son regard fixé sur Marthe se lit sa tendresse.

— Enfin ! se dit Jane, je ne me suis pas trompée, ils s'aiment ! et tout le monde l'ignore, lady Maulever la première est bien loin de s'en douter. Quelle déception pour elle ! Son rêve ne se réalisera pas ; Jane Rosvel ne sera jamais M^{me} André de Mandal ! Heureusement que cette petite Jane n'était point décidée à donner son consentement, son cœur lui appartient, et en véritable fille de la libre Angleterre, elle compte bien en disposer à son gré ; comme il est bon que ce cœur soit déjà occupé !

Cette dernière pensée ne fait que glisser dans l'esprit de Jane.

— Voyez un peu, se dit-elle, à quoi tient le bonheur !...

Pendant que Jane discours ainsi avec elle-même, Marthe a cessé de chanter. Debout après du piano, les jones colorées, le regard brillant, elle répond d'une façon distraite aux félicitations dont on la comble. (A suivre.)

Une bonne histoire

Il vient d'en arriver une bien bonne au F. Bourgeois, aujourd'hui ministre de l'intérieur et récemment ministre de l'instruction publique.

Le susdit Bourgeois possède un fils de dix-sept ans, auquel, conformément à ses principes, il fait donner une éducation très laïque. Mais voilà que samedi dernier le moutard a pris la poudre d'escampette.

Selon le *Figaro*, la cause de cette fugue serait une scie que ses jeunes condisciples avaient montée au fils à papa, au sujet du Panama.

Le F. Bourgeois, malheureux père et fort triste ministre, était en train de se faire encenser par la Loge de Châlons, lorsque le télégraphe lui apporta cette nouvelle. Aussitôt, laissant en plan frères et amis, il partit à la recherche de son héritier.

Avant-hier, le jeune fugitif réintégrait la maison paternelle. Voici ce qui s'était passé : le jeune homme étant allé voir son grand-père, en avait reçu deux cents francs. Nous croyons inutile d'entrer dans de menus détails; il suffira de dire que le jeune homme est rentré avec cinquante centimes, et nous ne pensons pas qu'il ait placé le surplus à la caisse d'épargne.

Au retour, tous les deux feront bien d'abandonner pour un temps la morale laïque et de méditer ensemble l'Evangile de l'enfant prodigue.

Les F. M. et la sécurité nationale

Chacun sait que le Conseil municipal de Paris est entre les mains de la franc-maçonnerie. Eh bien ! Pendant que les énergumènes dont il se compose laïcisaient les hôpitaux et faisaient danser les infirmières à l'Hôtel de Ville, ils vendaient Paris aux Allemands.

Une société allemande, dont le siège est à Berlin, a passé avec eux un marché aux termes duquel elle a seule le droit d'établir, dans les égouts de Paris, les tuyaux nécessaires à la transmission de l'air comprimé.

Les administrateurs de cette compagnie sont, entre autres, le juif Oppenheim, Allemand, habitant Cologne; Kramser, Allemand, habitant Berlin, et les fonds sont fournis par la banque Disconto, installée à Berlin.

Qu'on juge dès lors de la sécurité de notre capitale : les juifs à la surface, les Allemands dans les sous-sols, la franc-maçonnerie cosmopolite représentant la France entre les deux !

Dans une soirée officielle :

— Monsieur, je vous en prie, laissez-moi vous serrer la main, que j'aie l'air de connaître quelqu'un.

— Volontiers, monsieur, je suis dans le même cas que vous.

Tribunal de police correctionnelle de Saumur

Audience du vendredi 17 février

PRÉSIDENCE DE M. BOBIN

On se rappelle ce vol audacieux commis à la gare d'Orléans, dans la nuit du 21 au 22 janvier, où trois malfaiteurs furent surpris et arrêtés au moment où ils emportaient des briquettes qu'ils avaient volées, en pénétrant avec escalade sur la voie.

Deux furent arrêtés séance tenante par le sieur Breton, employé de chemin de fer, et l'employé d'octroi qui était de garde ce jour-là : c'étaient Laballe et Rebours; le troisième, Galpy, parvint à s'échapper des mains du sieur Hudon, également employé de chemin de fer, qu'il blessa grièvement; il ne fut arrêté que le surlendemain par la police.

Le témoin Breton raconte comment les employés de service, mis en éveil par les allées et venues suspectes des accusés, l'avertirent. Il se porta alors vers eux avec les deux autres témoins et découvrit des briquettes dans une voiture à bras, qu'ils avaient au préalable enlevées sur la rue de la Visitation et sous laquelle se trouvait un chien. C'est lui qui a saisi Laballe par le bras : à ce moment, ce dernier saisit rapidement son couteau et coupa la corde qui retenait le chien, probablement dans l'espoir qu'il allait se lancer sur Breton. Il n'en fut rien heureusement et celui-ci put maintenir son prisonnier qu'il tint en respect, par la crainte salutaire d'un solide morceau de bois, précaution qui ne fut peut-être pas tout à fait inutile, car il remarqua chez Laballe deux ou trois mouvements suspects.

Moins heureux que lui, le témoin Hudon eut à soutenir une lutte acharnée contre Galpy qui lui porta plusieurs mauvais coups et se débarrassa enfin de lui en le blessant grièvement d'un coup de pied au bas-ventre.

Hudon a failli mourir; M. le docteur Besnard, qui l'a soigné, a longtemps craint une péritonite, et le blessé, après quatre semaines, n'est pas encore remis et marche péniblement en s'appuyant sur une canne.

Le troisième voleur, un nommé Rebours, qui avait prêté son aide aux deux premiers, s'est laissé arrêter sans résistance par l'employé d'octroi.

Tous les accusés ont déjà subi des condamnations. Ils reconnaissent les faits, à l'exception de Galpy, qui prétend n'avoir donné qu'un coup de tête au sieur Hudon.

Il n'en est pas moins condamné à un an et un jour de prison et Laballe à six mois. Rebours, malgré ses six ou huit condamnations antérieures, s'en tire avec un mois seulement.

Onze cent soixante et une attestations, légalisées à leur mairie respective, et constatant les succès des Pilules Suisses, seront envoyées à qui en fera la demande, franco sous bande, par la pharmacie Hertzog, 28, rue de Grammont, à Paris.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 19 février. — Emile-Arthur Dufen, rue Dacier.

Le 21. — Germaine Prêtre, à l'Hospice.

Le 22. — Eugène-Joseph Dondel, rue de la Visitation; — Marie-Louise-Hélène Hardy.

MARIAGES

Le 21 février. — Léon Lacasne, batteur d'or, à Paris, a épousé Clémence-Juliette Pommier, sans profession, à Saumur.

Marché de Saumur du Samedi 18 Février

Froment-commerce, l'hectolitre	16 75	Bœuf ou vache, le kil.	1 60
id. halle (moyenne)	16 40	Veau	1 80
Méteil	13 20	Mouton	2 40
Seigle	10	Porc	1 60
Orge	11 20	Poulets la couple	4
Avoine	8 50	Dindonneaux	15
Sarrasin	10 50	Canards	5
Haricots blancs	20	Oies	10
Haricots rouges	20	Beurre le kilog.	2 10
Fèves	—	(Eufs la douzaine)	1 10
Noix	13	Foin, la charretée de	—
Châtaignes	10	780 kilog.	120
Sel les 100 kil.	15	Luzerne	120
Son	14	Paille	65
Pommes de terre, la barrique	8	Huile de noix, 50 kil.	130
Farine, la culasse de 157 kilog.	48	Chanvre 1 ^{re} qualité les 52 kilog.	500
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 2 ^e	—
id. 2 ^e id. 0 ^{fr} . 30	—	id. 3 ^e	—
id. 3 ^e id. 0 ^{fr} . 28	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16
		Charbon de terre	4 50

Cours des Vins

Rouges.	
Souzy et environs	la barrique 120 à 130
Champigny	— 120 à 130
Varrains	— 110 à 120
Bourgueil	— 120 à 130
Restigné	— 110 à 120
Chinon	— 110 à 120
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 130 à 150
Ordinaires, environs de Saumur	— 80 à 100
Saint-Léger et environs	— 70 à 90
Varrains et environs	— 80 à 100
Le Puy-Notre-Dame et environs	— 60 à 70
La Vienne	— 60 à 70
Cidre de Bretagne	la barrique 34 à 38
Cidre de Normandie	— 36 à 40
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre »
Vinaigre de vin	»

MAGASIN PITTORESQUE

JOURNAL ILLUSTRÉ BI-MENSUEL
Jouvet et C^o, 5, rue Palatine, Paris
Paris, un an, 40 fr. — Départements, 42 fr.
Union postale, 43 fr.

SOMMAIRE DU 15 FÉVRIER 1893

Le Bâton de vieillesse (1 grav.), M. Le Fustec. — La Noix de Kola (1 grav.), M. E. Dubouset. — Le nouveau Fusil à magasin de l'armée américaine (2 grav.), M. le commandant d'Equilly. — La production artificielle du diamant, M. Perron. — Les Archers de Saint-Georges (1 grav.), M. Paul Mantz. — Les steamers brise-glace, M. P. — Le vainqueur de la mort (2 grav.), M. Camille Debans. — L'exploration du commandant Monteil (2 grav.), M. F.

Toux Opiniâtres

BRONCHITES CHRONIQUES, CATARRHES ANCIENS
Restes de Pleurésie et d'Influenza.
sont radicalement guéris par les incomparables :

CELLULES de MACK
(à l'Essence pure de Pin d'Autriche)

Infinitement supérieures à toutes préparations de Goudron, Térébenthine, de Baume de Tolu, de Crésote de Hêtre, etc. et de fatigant jamais l'estomac.

Lx Flacon : 2 fr. 50.
Aux personnes et surtout aux enfants qui ne peuvent pas mieux avaler les Cellules que les autres Pilules ou Capsules, nous recommandons le Sirop (3 francs) et la Pâte (4 fr. 50) au Pin d'Autriche de Mack, qui ont les mêmes propriétés.

Dépôt G^o : Ph^o TALLON, 49, Av. d'Antin, PARIS
ET TOUTES PHARMACIES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

Dernières Nouvelles

LA FAMILLE BOURGEOIS

La Correspondance Havas publie l'officiuse note ci-après :

« M. Bourgeois, garde des sceaux, va, pendant deux ou trois jours, s'absenter de Paris pour raisons de famille. »

L'ESCAPADE DU FILS DE M. BOURGEOIS

Pendant les trois jours de transes qu'il a infligés à sa famille, M. Bourgeois fils s'était simplement rendu à Marseille. Il avait pris un billet d'aller et retour pour cette ville, samedi dernier, à la gare de Lyon.

L'ENQUÊTE FRANQUEVILLE

L'enquête de M. Franqueville sur le Panama n'a jamais été close, contrairement à ce qui avait été dit, et M. Franqueville a repris hier la série des interrogatoires.

Dernière Heure

Paris, 22 février, 1 h. 40 soir.

Un télégramme de M. Arago, notre ambassadeur en Suisse, annonce que le gouvernement fédéral s'est montré très ému et indigné de l'outrage fait à M. Carnot dans le cortège carnavalesque de Bâle. Le gouvernement fédéral est prêt à assurer la répression de ce délit par tous les moyens juridiques dont il dispose et à donner à la France entière satisfaction.

HAVAS.

Le Musée des Familles (58^e année), paraissant deux fois par mois, publie dans son numéro du 15 février 1893 :

Souvenir de Floréal, par S. Blandy. — *Le petit Florentin*, par H. de Charlieu. — *Les Animaux de Levaillant*. — *La petite Eddy*, par Léon Ritor. — *Les transformations du Saumon*, par M. Girard. — *Les Ouvriers du bon Dieu*, par Anais Ségalas. — *A dix-huit ans*, par F. Deschamps. — *La chinoiserie en France au XVIII^e siècle*, par L. Benedite. — *Causerie de quinzaine*. — *Une Visite au Sphinx*, par Spolski. — *Pourquoi Grand'Mère ne sait pas écrire*. — *Les Ruines de Karnac*, par G. B. — *Mosaïque*, par Eug. Muller.

Illustrations par E. David, R. Lothé, Desmonlins, Lucien Davis, J. Spolski, Kirschner, Gaillard, etc., etc., et d'après de vieilles estampes.

Prix d'abonnements, Paris : un an 14 fr. Départements, 16 francs, à la Librairie CH. DELAGRAVE, 15, rue Soufflot, Paris.

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beauvrepaire, SAUMUR

Pois moyens,	1/2 litre	0,50	litre 0,95
— extra,		0,60	1,10
— très fins,		0,70	1,60
— extra fins,		0,95	1,75
Haricots verts,		0,50	0,90
— extra recommandé,		0,55	1,00
— extra fins,		0,90	1,60
Flageolets,		0,60	et 0,90
Asperges,	la boîte,	1,25	et 1,80
Harengs de Hollande, Sardines émoussées, Morue d'Islande.			
Conserves par 5 kil. hors ville, déduction des droits d'octroi.			

Le Gérant : G. JOUAUST

131 Feuilleton de l'Écho Saumurois

SUZANNE D'ESTOUILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

— Merci, mon cher Léonce. Maintenant que vous les connaissez, comment vous expliquez-vous la satisfaction qui perce à chaque mot dans le billet que Suzanne a écrit à mademoiselle de Royan ?

— De la manière la plus simple et la plus vraisemblable du monde. Elle aura trouvé le secret de consoler son oncle, en lui prouvant qu'il pouvait racheter ses crimes par la sincérité de son repentir.

— Vous avez raison, mon ami, dit vivement madame Granval, ce doit être cela. Comme vous la comprenez bien !

— J'ai encore une autre bonne nouvelle à vous donner, ma mère. J'étais, depuis plusieurs jours, en négociation avec une société qui veut affermer ces malheureuses usines de Courville-le-Bas qui ont ruiné mon pauvre oncle, et je viens de recevoir une lettre qui m'annonce que toutes mes offres sont acceptées. Demain les traités seront signés, et rien

ne s'opposera plus à notre départ pour la Normandie. Éléonore va se trouver plus riche que ne l'aura jamais été son père.

— Mon Dieu, mon fils, que vous êtes adorablement bon, et que vous méritez bien d'être heureux !

— Puisque la position d'Éléonore va être si belle, répondit Léonce, en remerciant sa mère par un tendre regard, ce serait peut-être l'occasion pour moi de lui apprendre que les sommes que nous avons payées pour elle et son père sont un don et non un prêt. Quelques paroles de madame d'Étoges m'ont donné des scrupules à cet égard, et en y réfléchissant, je trouve en effet qu'il n'est pas loyal ou du moins pas généreux de rester le créancier d'une personne qu'on doit épouser, car cette position peut l'empêcher de se croire libre de disposer de sa personne. Qu'en pensez-vous, ma bonne mère ?

— Je pense, mon ami, que vous devez faire à cet égard tout ce que votre noble cœur vous inspirera, parce qu'il ne peut pas vous tromper, et que vous êtes assez riche pour suivre toutes les bonnes inspirations de ce genre.

Madame Granval prononça ces paroles en béniissant, dans le fond de son âme, la duchesse

d'Étoges d'avoir attiré l'attention de son fils sur ce point. Elle pensait que si Léonce épousait sa cousine il trouverait dans la fortune de celle-ci ce qu'il y aurait de moins dans la sienne, mais elle pensait surtout que mademoiselle Loubert, tranquilisée du côté de son énorme dette, pourrait bien songer à faire un autre mariage, et elle trouvait que ce n'était pas acheter trop cher le bonheur de son bien-aimé fils.

— Puisque vous êtes de mon avis, reprit celui-ci, je ferai part de nos intentions à Éléonore dès que je la verrai, et j'irai demain chez M. Dumont pour les assurer irrévocablement par un acte indestructible. Maintenant, chère mère, quand voulez-vous que nous partions pour le Haut-Mont ?

— Quand vous voudrez, mon ami. Il suffira donc de consulter Éléonore, qui la première a exprimé le désir de quitter Paris.

— Ma cousine était chez madame d'Étoges quand j'en suis parti pour revenir ici. Nous pourrions faire demander si elle est rentrée, et nous profiterions de l'absence de mademoiselle de Royan qui est à Saint-Denis, m'a dit madame Reinach, pour prendre tous nos arrangements.

Madame Granval ne répondit à ces propositions qu'en sonnant un domestique auquel elle ordonna de s'informer si mademoiselle Loubert était de retour, et dans ce cas de la prier de vouloir bien venir près d'elle.

Le domestique trouva Éléonore qui descendait de voiture, et il lui transmit le message de sa tante, près de laquelle elle se rendit aussitôt.

— Mon enfant, lui dit la baronne, mon fils a plusieurs choses à vous apprendre : il en est une aussi sur laquelle il désire connaître votre volonté : parlez, Léonce ?

— Quand voulez-vous partir pour la Normandie, ma chère cousine ? ajouta Léonce.

— Mais quand vous aurez terminé les affaires qui vous retiennent ici, mon cousin : car je serais désolée de vous séparer de ma tante.

— Mes affaires, c'est-à-dire les nôtres, Éléonore, n'exigeront plus ma présence dans deux jours.

— Ne pensez-vous pas que la saison est bien avancée pour commencer un établissement à la campagne ? demanda Éléonore avec embarras.

(A suivre.)

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A CÉDER FONDS DE COMMERCE

Dit l'Hotel du Cheval-Gris

Sis à Saumur, rues de la Petite-Bilange et de la Fidélité.

Comprenant : salles à manger, salles de débit, salons, chambres, vastes écuries, etc.

Matériel d'hôtel-restaurant, d'hôtel meublé et de café. Marchandises.

S'adresser, pour visiter, sur les lieux, et, pour traiter, à M^e LELIÈVRE.

Etudes de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BRAU-REPAIRE.

Et de M^e NORMAND, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), successeur de M^e HACAULT.

VENTE

Aux enchères publiques SUR LICITATION

ENTRE MAJEURS ET MINEURS

Au plus offrant et dernier enchérisseur

En huit Lots

D'une MAISON

ET SES DÉPENDANCES

Et de sept parcelles de Terre et Vigne

Situées communes de Cizay et du Vaudelnay-Rillé (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le Dimanche douze Mars 1893, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e NORMAND, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties y dénommées, par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-et-un juillet mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré ;

Et à la requête de Madame Louise Anger, épouse de M. Jean Gaschet, domestique, et de ce dernier pour l'assister et autoriser, demeurant ensemble à Sanzières, commune du Puy-Notre-Dame (Maine-et-Loire),

Ayant pour avoué M^e ANDRÉ POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour eux sur la présente poursuite de vente et ses suites :

En présence ou eux dûment appelés de :
1. M. Paul Anger père, cultivateur, demeurant à Sanzières, commune du Puy-Notre-Dame (Maine-et-Loire) ;

2. M. Paul Anger fils, domestique chez M. Choutou, propriétaire à Sanzières, dite commune ;

3. M. Louis Anger, journalier, demeurant à la Madeleine, commune de Cizay (Maine-et-Loire) ;

4. M. François Anger, cultivateur, demeurant chez son père à Sanzières, commune du Puy-Notre-Dame (Maine-et-Loire) ;

Ayant pour avoué constitué M^e LE RAY, demeurant à Saumur, rue du Marché-Noir ;

5. M. Baranger, cultivateur à Champagne, commune du Vaudelnay-Rillé, agissant au nom et comme subrogé-tuteur faisant fonction de tuteur des mineurs Eugène et Marie Anger, à cause de l'opposition d'intérêts existant entre lesdits mineurs et leur père sus-nommé,

Ayant pour avoué constitué M^e BARON, demeurant à Saumur, rue de la Petite-Douve, au lieu et place de M^e ALBERT, précédemment constitué ;

6. M. François Anger, cultivateur à la Madeleine, commune de Cizay (Maine-et-Loire), pris au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Anger, sus-nommés, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée suivant délibération du conseil de famille desdits mineurs, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Montreuil-Bellay, le neuf août mil huit cent quatre-vingt-douze ;

Il sera procédé, le dimanche douze mars mil huit cent quatre-vingt-treize, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e NORMAND, notaire à Montreuil-Bellay, à la vente aux enchères publiques, entre majeurs et mineurs, des biens dont la désignation suit :

Commune de Cizay (Maine-et-Loire)
Premier Lot.

1. Une maison, située à la Madeleine, comprenant une chambre d'habitation, grenier au-dessus, une écurie, un cellier, une grange, une cour mitoyenne indivise avec les représentants de M. René Guibert, petite carrée sur laquelle est construite une petite maison, comprenant une chambre avec grenier dessus, le tout se tenant, joignant au levant Lemoine, au midi le chemin, au couchant Anger et au nord veuve Collin ;

2. Un petit jardin, au même lieu, contenant deux ares vingt centiares, joignant au levant un chemin, au nord Rangard, au midi M. de Grandmaison et au couchant Rangard.

Mise à prix, mille francs, ci. 1,000

Deuxième Lot.

Dix-neuf ares quatre-vingt-cinq centiares de terre, au Quints, joignant au levant Madame Martineau, au midi un chemin, au couchant Tessier et Legeard et au nord les héritiers Palustre.

Mise à prix, cent trente-cinq francs, ci. 135

Commune du Vaudelnay-Rillé (Maine-et-Loire)
Troisième Lot.

Cinq ares quatre-vingt-treize centiares de

de vigne, à Barbin, joignant au levant Bordier, au midi Robin, au couchant un sentier, au nord Bazile.

Mise à prix, quarante francs, ci. 40

Quatrième Lot.

Trois ares sept centiares de vigne, à Barbin, joignant au levant Meignan, au midi et au nord Sioger et au nord Raizin.

Mise à prix, vingt francs, ci. 20

Cinquième Lot.

Huit ares quatre-vingt centiares de vigne, au Courbeau, joignant au levant Clée et le représentant Lemoine, au midi Jarry, au couchant Clée et Tessier et au nord le représentant Biard.

Mise à prix, cent quarante francs, ci. 140

Sixième Lot.

Cinq ares vingt-huit centiares de vigne, aux Bournaix, joignant au levant Biard, au couchant Matignon et au nord le chemin de fer.

Mise à prix, quarante francs, ci. 40

Septième Lot.

Huit ares quatre-vingt-quatre centiares de terre en luzerne, à Bouillé, joignant au levant Guilton, au midi un chemin, au couchant Poquereau et au nord Guilton.

Mise à prix, quatre-vingt francs, ci. 80

Huitième Lot.

Neuf ares quarante-neuf centiares de vigne, à la Pièce-Sancier, joignant au levant Gaudier, au midi les héritiers Froger, au couchant Legeard et Leblanc et au nord un chemin.

Mise à prix, cent trente francs, ci. 130

Total des mises à prix : quinze cent quatre-vingt-cinq francs, ci. 1,585 fr.

S'adresser, pour renseignements, à :

1^o M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2^o M^e NORMAND, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné. Saumur, le vingt février mil huit cent quatre-vingt-treize.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le 27 février mil huit cent quatre-vingt-treize, f. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

INSTITUTION L'ESPÉRANCE

Pensionnat de Jeunes Filles

Dirigé par M^{me} AGOSTINI

Rue du Petit-Mail, n^o 5.

UN HOMME recommandable deman-
dant une place de garçon de
magasin, valet de chambre ou
autre.

Etude de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur.

Vente Mobilière

Aux enchères publiques

APRÈS FAILLITE DU SIEUR MERCIER

Le Dimanche 26 Février 1893, à une heure de l'après-midi, au domicile du sieur Mercier-Blain, entrepreneur de battages, demeurant à Allennes, il sera procédé, par le ministère de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur, à la vente aux enchères publiques des meubles et objets mobiliers dépendant de la faillite dudit sieur Mercier.

Il sera vendu :

Armoire, table, commode, chaises, buche, lit complet, linge, batterie de cuisine, horloge, baquets, lapins, poules, fûts de barriques, bouteilles vides, et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 40 0/0.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

UNE MAISON

Située à Blou (M.-et-L.)

Entre cour et vaste jardin, avec serre, salon de compagnie, salle à manger, escalier, cuisine et arrière-cuisine, remise et écurie, vastes servitudes.

S'adresser, pour visiter, à M. MONNIER, à Blou, et pour traiter, à M^e LE BARON, notaire à Saumur.

VIGNES AMÉRICAINES

OTHELLO : 5 fr. le cent, 40 fr. le mille, forte réduction à partir de 5 mille. Ecrire à M. EYARD, à Langeais (Indre-et-Loire).

A VENDRE VIN BLANC de Montsoreau, récoltes de 1891 et 1892.

S'adresser au bureau du journal.

GR^{de} EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Conserves alimentaires

Pois moyens, litr. 4 » 1/2 l. » 60
Pois Amieux, — 4 10 — » 65
— tr. fins, — 4 65 — » 70
Haricots verts, — 90 — » 60
— Amieux — 4 — » 65
— tr. fins, — 4 50 — » 90
Asperges sult^{es}, boîte, 4 40 et 4 35
— d'Argenteuil, — 2 60 et 2 45

Conserves de Poissons

Sardines, Thon, Homard, Langoustes^e
Saumon, Filets de hareng à l'huile,
Harengs marinés, Maquereaux, etc.
Par sortie de 5 kil. net, remise des droits
d'octroi.
Toute conserve manquée est échangée
à présentation.

GROS ARTICHAUTS, 45 Centimes.

American - Tampon

BREVETÉ S. G. D. G.

Tampon intarissable ne nécessitant
jamais d'encre
ÉCONOMIE, PROPRETÉ, DURÉE, ÉLÉGANCE
LE MEILLEUR DES TAMPONS

En vente à l'imprimerie PAUL GODET, place du
Marché-Noir
ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE SAUMUR

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

CHEMINS DE FER

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.	Omn.		Expr.		Omn.	
	matin	soir		matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25		
Chartres	6		9 34	10 12	9 41	10 12	1 23		
Château-du-Loir	10 13		12 20	1 58	6 37	12 30	1 10	4 53	
Noyant-Aléon	11 20		1 3	3 8	7 40	1 15	5 56		
Limiers-Bouton	11 29			3 17	7 49		6 6		
Vernantes	11 43			3 30	8		6 16		
Blou	11 54			3 41	8 10		6 26		
Vivv	12 2		1 28	3 49	8 17		6 33		
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 50	2 24	6 44	
(départ)	12 20		1 44	4 14	8 34	1 55	2 29	6 53	
Nantilly (arrivée)	12 28			4 22	8 41		7		
SAUMUR (État)									
(arrivée)	12 39			4 35	8 52		7 12		
(départ)	12 25	8 31		4 11	8 32		6 50		
Nantilly (départ)	12 32	8 37		4 23	8 43		7 2		
Chacé-Varrains	12 38	8 47		4 29	8 49		7 8		
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1		4 37	8 56		7 16		
Montreuil-Bellay	1 28	9 41	2 15	5 1	9 18	2 25	3 7	40	
Thouars	2 2	10 18	2 44	5 14	10 20	2 52	3 19	8 24	
Niort	4 30	9 1	4 30	9 1	12 22	4 39	11 40		
Saintes	6 24	11 59	6 24	11 59	6 22	2 21			
Bordeaux	9 56	4 22	9 56	4 22	9 3	4 56			

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.	Omn.		Expr.		Omn.	
	matin	soir		matin	soir	matin	soir	matin	soir
Bordeaux			5 40			8 25		12 30	3 40
Saintes			7 12		9 9	11 40		4 55	7 14
Niort	5 25		9 42	10 51	2 7	2 36	8 23	7 48	9 45
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	5 6	9 13	10 12	11 18
Montreuil-Bellay	9 40	6 56		1 7	2 39	5 4	9 28	10 34	11 40
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17			2 53	5 18	6 3	9 36	
Chacé-Varrains	10 11	7 26			3	5 25	9 41		
Nantilly (arrivée)	10 16	7 31			3 5	6 14			
SAUMUR (État)									
(arrivée)	10 23		Mixte						
(départ)			matin						
Nantilly (départ)			7 25	11 5		2 54	6 5		
SAUMUR (Orl.)			7 36	11 15		3 6	6 16		
(arrivée)									
(départ)	7 47	11 23	1 34	3 14	5 39	6 24	11 1	12 7	
Vivv	7 57	11 35	1 39	3 18	5 39	6 29	11 7	12 16	
Blou	8 11	11 49		3 30	5 57	6 43			
Vernantes	8 20	11 58		3 36	6 6	6 52			
Limiers-Bouton	8 33	12 11		3 49	6 19	7 6			
Noyant-Aléon	8 46	12 23		4	6 31	7 18			
Château-du-Loir	9 1	12 36	2 15	4 11	6 45	7 31	11 44		
Chartres	10 22	1 52	3 5	5 18	7 58	8 48	12 33	1 39	
Paris	2 47	5 55	5 56	9 46	12 4	12 45	3 33	4 44	

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte		Omn.	Omn.		Omn.	
	matin	soir		matin	soir	matin	soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	7 44	4 35	9 3	
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5	8 8	4 58	9 45	
Chinon	9 4	1 5	7 29	9 2	7 44	10 32	

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn.		Omn.	Omn.		Omn.	
	matin	soir		matin	soir	matin	soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	7 55	11 50	3 30	
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	8 15	12 3 40	4 5	
Bourgoueil	8 54	1 20	5 20	9 2	12 57	4 5	

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte		Marc.	Omn.		Omn.	
	matin	soir		matin	soir	matin	soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25			
Moncontour	7 41	10 47	2 34	8 52			
Loudun	8 42	1 39	3 56	9 36			
Montreuil (ar.)	9 19	3 14	4 35	10 15			
(départ)	6 50	9 27	4 5	5 3	10 39		
le Vaudelnay	7 2	9 39	4 30	5 19	10 50		
Baugé	7 14	9 51	4 53	5 30	11 1		
Doué	7 22	9 58	5 43	5 38	11 8		
Martigné	7 45	10 20	6 33	5 48	11 28		
Angers	9 12	11 45	9 12	7 22	12 29		

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn.		Mixte		Omn.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Angers	4 40	6 50	7 30	12	6 15			
Montreuil	6 1	8 32	11	1 20	7 54			
Doué	6 24	8 57	11 54	1 42	8 23			
Baugé	6 39	9 7	12 16	1 50	8 31			
le Vaudelnay	6 48	9 15	12 33	1 57	8 43			
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 6	8 54			
(départ)	7 3							